

Enseigner les langues vivantes à l'école élémentaire

Les programmes fixent les objectifs à atteindre pour chaque cycle, pour les compétences de communication et pour la connaissance de la culture des pays où la langue est parlée.

Ils concernent 8 langues : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe.

Cycle 1 : l'école maternelle

Cycle 2 : des apprentissages fondamentaux (CP, CE1 et CE2)

Cycle 3 : cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6^{ème})

À l'école maternelle

C'est à l'école maternelle que les élèves forgent leurs **premières compétences langagières**. À trois, quatre et cinq ans, l'oreille est sensible aux différences de prononciation. C'est aussi à cet âge que se fixe la façon de prononcer et d'articuler, et que les enfants **ont le plus de facilité à reproduire des sons nouveaux**. **Au cours de cette période, les références culturelles, lexicales et phonologiques**, qui serviront d'appui à l'apprentissage de la langue, se déterminent naturellement.

L'enseignant prépare les enfants aux séances d'apprentissage du CE1 :

- en leur faisant entendre une autre langue
- par le chant et les comptines
- en leur proposant de petites interactions verbales

À l'école élémentaire

Une langue vivante est enseignée **une heure et demie par semaine** aux élèves de l'école élémentaire.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République (8 juillet 2013) précise que : "Tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère" et que "**L'enseignement de langue vivante sera désormais obligatoire dès le CP**".

Le lien école – collège

À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent avoir acquis le niveau A1 du CECRL, c'est-à-dire être capables de communiquer simplement avec un interlocuteur qui parle distinctement.

Pour une meilleure continuité des apprentissages entre l'école élémentaire et le collège, **les équipes enseignantes du premier et du second degrés sont amenées à travailler en commun sur les acquis du niveau A1 avant l'entrée en sixième**. Les professeurs du collège abordent ainsi le plus tôt possible l'acquisition du niveau A2, sans recommencer ce qui a été vu à l'école.

http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees-et-regionales.html#À_l'école